

RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES POUR LA PRATIQUE DU CYCLISME SUR ROUTE

I) L'ACTIVITE – CYCLISME SUR ROUTE :

Le cyclisme sur route est une activité qui peut se dérouler sur une piste cyclable ou sur le réseau routier. Cette pratique peut avoir lieu sur une demie-journée ou la journée. Cela peut aller jusqu'à l'organisation d'une randonnée itinérante sur plusieurs jours.

II) REGLEMENTATION :

L'enseignement de certaines activités physiques et sportives nécessite un encadrement renforcé. C'est le cas du VTT et du cyclisme sur route.

Le taux d'encadrement est précisé dans le Tableau n°3 du BO Spécial n°7 du 23 septembre 1999 (Organisation des sorties scolaires ...).

En toutes circonstances, l'enseignant demeure le responsable de sa classe, aussi bien sur le plan pédagogique que sur le plan de la sécurité des élèves.

Les sorties à bicyclette sur la voie publique seront exclusivement réservées aux classes du cycle 3.

Par ailleurs il est indispensable de faire précéder ces sorties par une unité d'apprentissage spécifique (habiletés, conduite collective ...).

Lors d'une Randonnée dont le but n'est pas la pratique du vélo mais où le vélo est le véhicule pour un itinéraire ou une destination donnée (l'objet de la sortie), ce texte de recommandations s'applique. Seule différence : l'agrément n'est pas à demander car nous ne sommes pas dans une situation d'enseignement en EPS.

N.B. : Le type de vélo utilisé ne détermine pas l'activité. Rouler en VTT ne veut pas dire "faire du VTT". C'est la nature de ce qui est fait et son contexte qui détermine ... l'activité.

1) Autorisation préalable :

La demande d'autorisation de sortie est à déposer auprès du Directeur de l'école. Formulaire départemental à prélever sur le site IA66 (<http://ia66.ac-montpellier.fr>).

- La demande sera accompagnée du projet pédagogique de la sortie complété de l'avis favorable du conseil d'école (si possible).
- L'autorisation des parents sera requise pour une sortie n'ayant pas lieu dans son intégralité dans le temps scolaire.
- Les parents seront dans tous les cas informés et interrogés sur l'état de santé de leur enfant.

2) Encadrement :

La pratique du cyclisme sur route nécessite la présence d'Intervenants Extérieurs qualifiés ou compétents et agréés. Toutefois, l'enseignant doit être conscient qu'un encadrement trop nombreux n'est pas nécessairement un gage de sécurité. La dilution des responsabilités diminue la vigilance.

Taux d'encadrement :

Taux minimum d'encadrement en cyclisme sur route :

- . **Jusqu'à 12 élèves**, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant et
- . **au-delà de 12 élèves**, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire, **pour 6 élèves**.

Les intervenants extérieurs :

Ils peuvent assurer deux fonctions :

- prendre en responsabilité un groupe et/ou participer à l'enseignement dans le cadre de l'organisation pédagogique générale mise en place par l'enseignant.
Dans ce cas, ils devront demander un agrément.
- assister l'enseignant uniquement pour une aide matérielle et/ou une aide à l'organisation de la sécurité des élèves.
Dans ce cas, ils devront seulement demander l'autorisation du directeur d'école.

. Les Intervenants rémunérés doivent être :

- . soit titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de la discipline, soit être Conseiller ou Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.
- . soit titulaires du BEESAPT pour participer à l'enseignement dans un esprit de découverte et d'initiation uniquement.

. Les Intervenants bénévoles sont reconnus pour leur compétence.

N.B. : prévoir que l'agrément d'un intervenant est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la Commission Départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

Voir votre Conseiller Pédagogique.

III) RECOMMANDATIONS :

La sécurité et la réussite d'une sortie résultent autant d'un état d'esprit et du sérieux mis dans sa préparation que de la seule application des textes qui ne peuvent englober toutes les situations.

1) Préparation de la randonnée :

- Vélo adapté à chaque enfant. En bon état car vérifié.
- Choisir un parcours adapté aux possibilités des élèves.
- Reconnaître tout l'itinéraire. Il est indispensable, que l'enseignant fasse cette reconnaissance dans les jours qui précèdent la sortie, de manière à détecter et ainsi parer à d'éventuels dangers récents. Il s'agit de valider l'itinéraire.
- Prévenir les autorités de gendarmerie la plus proche de l'activité quelques jours avant la sortie (date de la sortie, horaire, effectif, itinéraire).
- Prévoir matériel de réparation vélo ...
- Prévoir : carte, sifflets, sacs poubelles ...
- Emporter une trousse de premiers soins qui doit comporter une couverture de survie.
- A l'école une personne devra pouvoir renseigner avec précision sur : l'itinéraire, l'horaire de départ et de retour, la liste des élèves en circuit.
- Prévoir un retour avant 17 h .
- Préparer la sortie avec les élèves, en leur donnant des précisions sur:
 - . les vêtements à emporter : pull, casquette, vêtement de pluie, sac à dos (petit), bonnes chaussettes, bonnes chaussures ... pas de sac suspendu au guidon.
 - . les vivres (ne pas trop se charger, pas de bouteille en verre, barres énergétiques ...).
- Noter les numéros de téléphone de la gendarmerie et des secours.
- Penser à l'usage du téléphone portable.
- Informer tous les intervenants sur la conduite à tenir en cas d'accident. Leur donner des précisions sur la répartition des responsabilités, des tâches ...
- Se tenir informé des conditions météorologiques.

2) Pendant la randonnée :

- Au départ, préciser les dernières consignes de sécurité (utilisation du sifflet en cas d'urgence par exemple ...), vérification du matériel ...
- Régler la vitesse de progression, éviter l'accordéon.
- Ne laisser aucun enfant en arrière grâce à un ou deux adultes

«serre-file».

- Éviter, pendant les arrêts, la dispersion.
- S'assurer fréquemment que tous les enfants sont là (comptage par groupe).
- Faire demi-tour, suspendre la randonnée en cas d'imprévu ou si le mauvais temps menace.
- Réconforter et protéger un blessé. Minimiser l'incident car le moral du groupe doit être entretenu. Avertir les secours si nécessaire en donnant le lieu précis de l'accident et un premier diagnostic.
- Ne jamais laisser un élève seul.
- Adapter la formation de déplacement aux configurations du terrain.
- Veiller aux signes de fatigue.
- Être toujours visible d'un participant (voir quelqu'un devant ou être vu par l'arrière).
- Respecter les itinéraires prévus, ne pas prendre de raccourcis non prévu.
- Ne pas stationner à proximité de carrefours et autres lieux délicats (pont ... cf Code de la route).
- Ne rien laisser sur le terrain, après les arrêts.

3) **L'organisation du groupe :**

- Il est souhaitable de répartir la classe en sous-groupes d'au plus 12 élèves, deux adultes accompagnant chaque sous-groupe (un devant, un derrière).
- La distance entre chaque groupe ne devra pas être importante. Cependant, **elle doit permettre à un véhicule de s'intercaler facilement entre deux groupes.**
- Il est recommandé de disposer d'un véhicule automobile chargé du rôle de «voiture-balai» qui permettra :
 - . d'alerter l'attention des automobilistes en signalant la présence du groupe de cyclistes (feux de détresse).
 - . de transporter des sacs à dos et tout le matériel complémentaire (technique vélos, repas ...).

4) **La longueur des étapes :**

- Les distances journalières à parcourir varient notablement selon l'âge et le niveau de pratique. Elles devront être mentionnées dans le projet et devront correspondre à l'habileté des enfants et à leurs ressources.

5) **L'équipement matériel :**

- Les élèves et leur encadrement doivent obligatoirement porter un casque.
- Les accompagnateurs porteront une chasuble fluorescente.
- Les élèves porteront des vêtements confortables, adaptés aux conditions météorologiques du moment.
- Tous les vélos seront vérifiés avant chaque sortie (freins, gonflage des pneus, hauteur de selle et de guidon, serrage des roues ...).
- La trousse de réparation sera vérifiée et complétée si besoin est.

IV) **ASSURANCES :**

Lorsque la sortie inclut la totalité de la pause du déjeuner et/ou dépasse les horaires habituels de la classe, l'activité est considérée comme facultative.

Dans ce cas, la souscription d'une assurance individuelle accident corporels et d'une assurance responsabilité civile est exigée, conformément aux dispositions de la circulaire n°88-208 du 29 août 1988.

Les accompagnateurs doivent être couverts par l'assurance établissement ou par la licence animateur USEP (dans le cas d'une rencontre USEP).

Toutefois, il est fortement souhaitable que l'école prenne un contrat d'établissement afin de couvrir toutes les situations.

V) **CONSEILS SUPPLEMENTAIRES :**

Ne pas oublier d'emporter avec soi certains documents :

- la liste des élèves avec les numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'incident.
- Les coordonnées de médecins installés sur le parcours.

Il est fortement recommandé de se munir d'un téléphone portable.

Quelques références pour des informations complémentaires :

- Code de la Route.
- Arrêté du 16/07/54 modifié par l'arrêté du 13/09/95 – Éclairage et signalisation des véhicules (Min. de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports).
- Note de service n°84-027 ; BO n°4 du 13/01/84 – Emploi par les élèves des écoles élémentaires de leurs bicyclettes comme moyen de déplacement en groupe.
- Loi 84-610 du 16/07/84 modifiée : Organisation et promotion des APS.
- Circulaire n°87-287 du 25/09/87 – Éducation et sécurité routière dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires.
- BOEN du 16 juillet 1992 : «participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires».
- Note de service n° 94-116 du 09.03.1994, BOEN n°11 du 17.03.1994 : «Pratique des activités physiques scolaires».
- Décret n°95-937 du 24/08/95 – Prévention des risques résultant de l'usage des bicyclettes (Ministère des transports).
- BOEN n°7 du 23 septembre 1999 (Hors série). Sorties scolaires.
- Fiches pratiques «questions - réponses» du 24/03/00 (voir CPC EPS).
- BOEN n°40 du 31/10/2002 : circulaire n°2002 – 229 du 25/10/2002 pour l'APER.

ANNEXE

Une randonnée à bicyclette est toujours une aventure unique, car les conditions dans laquelle elle se déroule, résultent de l'itinéraire, de son intérêt, des visites, de la météo, de la compétence de l'encadrement, des automobilistes amenés à croiser les groupes, du matériel utilisé et des participants eux-mêmes.

Afin de cerner, au plus près, toutes ces conditions, ces 30 questions doivent vous aider à vérifier que les différentes données ont été abordés lors de la préparation de la sortie.

Les questions à se poser :

A) Sur l'itinéraire :

- # Le but de la sortie est-il connu de tous ?
- # L'étude détaillée sur une carte au 1/25000^{ème} a-t-elle été réalisée ?
- # Avez-vous identifié les points caractéristiques de l'itinéraire (bifurcations, zones gravillonnées ...) ?
- # Avez-vous calculé les dénivelés, la durée de la sortie ?
N'oubliez pas, également, d'inclure dans la durée totale les temps de pause, de visite et d'observation.
- # Avez-vous fixé l'heure de départ afin de permettre un retour avant la fin de la journée scolaire ?

B) Sur les conditions météorologiques :

- # Avez-vous consulté les derniers bulletins météorologiques locaux ?
(Tél.08 92 68 02 66 pour les P.O.)
- # Les précédentes pluies remontent-elles à moins de 24 heures ? (la chaussée est-elle glissante ...)

C) Pour les pratiquants :

- # Connaissent-ils les risques objectifs de l'itinéraire ? (chaussée glissante, descente, piste, chemin de terre, cailloux éventuels ...)
- Ont-ils déjà effectué des randonnées à bicyclette ?
- La classe est-elle homogène ? Faut-il faire des groupes différents ?
- Seront-ils protégés contre l'action du soleil ?
- Auront-ils des vêtements qui leur permettent de se découvrir ou de se couvrir rapidement ?
- Auront-ils suffisamment à boire ?
- Auront-ils de quoi s'alimenter au cours de la sortie sous une forme adaptée ?
- Connaissent-ils ceux qui vivent dans l'environnement proche et leurs mode de vie ? (viticulteurs, agriculteurs, forestiers ...)
- Sont-ils capables de reconnaître quelques éléments de faune, flore, minéraux qu'ils peuvent rencontrer ?
- Peuvent-ils reconnaître les paysages et les sites qu'ils vont découvrir ?
- Ont-ils été associés à la préparation de la sortie ?

D) Pour l'encadrement :

- # L'encadrement connaît-il le but, l'itinéraire et les points caractéristiques de la randonnée ?
- # Sait-il lire une carte et se repérer sur le terrain ?
- # L'encadrement est-il équipé convenablement ?
- # Un responsable par groupe ainsi qu'un serre-file sont-ils désignés ?
- L'encadrement connaît-il suffisamment le groupe, est-il capable de prévoir les réactions des enfants et de les contrôler ?
- L'encadrement a-t-il déjà effectué cette sortie ?
- Est-il à même de répondre aux questions sur la vie locale, la nature, les paysages ?
- A-t-il une expérience des sorties de ce type à bicyclette ?

E) Sur la sécurité et le secours :

- # Avez-vous imaginé, lors de votre préparation, les divers problèmes matériels ou les incidents auxquels vous pourriez être confrontés ?
- # Avez-vous envisagé au sein de l'équipe les mesures à prendre en cas d'incident ou de problème ? (secourir, prévenir, conduite du groupe ...)
- # Y a-t-il à l'école, une personne qui connaisse les caractéristiques de la sortie et puisse, le cas échéant, répondre pour un retard momentanément inexpliqué ?
- # Avez-vous une trousse de secours que vous savez utiliser ?

Pour conclure :

Avez-vous sincèrement répondu OUI à toutes les questions :

Dans ce cas, toutes les conditions semblent réunies pour une sortie réussie.

Si vous avez répondu NON à une ou plusieurs questions précédées du signe # :

ATTENTION. Vous devez mieux préparer votre sortie. Il y va de votre sécurité et de celle des enfants.

Si vous avez répondu NON à d'autres questions, vous risquez de faire passer les participants à côté de découvertes enrichissantes ou d'avoir à gérer des problèmes qui risquent de gâcher votre plaisir .